

L'UP-Medef 84 propose une récapitulatif des mesures de soutien aux entreprises

Au vu du grand nombre d'informations diffusées chaque jour, l'Union patronale Medef de Vaucluse a souhaité proposer un récapitulatif non exhaustif des aides destinées aux entreprises.

Les aides financières directes :

- 300 milliards d'euros investis dans le prêt garanti par l'Etat
□ Pour les entreprises déclarant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros.
□ Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, ou deux années de masse salariale pour les entreprises nouvelles ou innovantes.
□ La demande de préaccord de prêt doit être faite auprès de votre banque (<i>voir page 4 du dossien accessible par le lien ci-dessous</i>).
□ Toutes les informations sur les démarches à effectuer pour bénéficier d'un prêt garanti en <u>téléchargeant le dossier dédié</u>
- 100 milliards d'euros pour :
- Un recours massif au chômage partiel
🛘 L'entreprise verse une indemnité égale à 70% du salaire brut (environ 84 % du net) à ses salariés. Les salariés au SMIC ou moins sont indemnisés à 100%.
□ L'entreprise sera intégralement remboursée par l'Etat, pour les salaires jusqu'à 6 927 € bruts mensuels, c'est à dire 4,5 fois le Smic.
□ La demande d'activité partielle peut être déposée en ligne sur le <u>site du ministère du Travail dédié au chômage partiel</u>

- Un fonds de solidarité pouvant aller jusqu'à 1 500 € destiné aux TPE, indépendants, professions



libérales et micro-entrepreneurs qui :
□ ont 10 salariés au plus, qui font moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires ainsi qu'un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €,
🛘 subissent une interdiction d'accueil du public ou qui connaissent une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019.
□ Déclaration sur le site des impôts - <u>impots.gouv.fr</u>
- Aide régime complémentaire des indépendants (RCI) pouvant aller jusqu'à 1 250 € qui s'appuie sur les réserves du régime complémentaire de retraite des indépendants, à hauteur de 1 milliard d'euros :
□ Versée fin avril à tous les artisans/commerçants relevant du RCI, en activité le 15 mars 2020 et immatriculés le 1 ^{er} janvier 2019.
□ Montant de l'aide plafonné à hauteur des cotisations et contributions sociales RCI versées au titre de l'exercice 2018 (7% du revenu).
□ Plafonné à 1 250 € nets d'impôts et de charges sociales.
□ Aide versée automatiquement par l'Urssaf de sa région d'implantation.
🛘 Cumulable avec le fonds de solidarité.
□ Rendez-vous sur <u>le site de l'Urssaf</u> , dernier paragraphe de la page.
Les aides d'accompagnement
- Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (Urssaf, impôts directs)
□ Report des cotisations sociales payables auprès de l'Urssaf.
A.L.

Artisans ou commerçants:

- Par internet sur secu-independants.fr, « mon compte » pour une demande de délai ou de revenu estimé : https://www.ma.secu-independants.fr/authentification/login.
- Par courriel, en choisissant l'objet « Vos cotisations », motif « Difficultés de paiement » : https://www.secu-independants.fr/contact/adresse-telephone/urssaf/



Professions libérales :

- Par internet, se connecter à l'espace en ligne sur <u>urssaf.fr</u> et adresser un message via la rubrique 'Une formalité déclarative' à 'Déclarer une situation exceptionnelle'.
☐ Report des échéances fiscales auprès des services des impôts des entreprises (SIE) de la DGFIP.
- Démarches accessibles via votre espace sur <u>impots.gouv.fr</u>
- Remise d'impôts directs
☐ Dans les situations les plus difficiles, les remises d'impôts directs sont décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes.
□ Formulaire de demande de remise gracieuse
- Report du paiement des loyers et factures (eau, gaz, électricité) pour les plus petites entreprises en difficulté
□ Destiné aux plus petites entreprises éligibles au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions.
- La médiation du crédit pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires
□ Vous pouvez saisir le médiateur du crédit sur <u>son site internet</u>
- Le médiateur de crédit des entreprises en cas de conflit avec des clients ou fournisseurs
□ Vous pouvez saisir <u>le médiateur des entreprises en ligne</u>
Los aides de la Pégien Sud - Proyence Alnes Câte d'Azur

Les aides de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

1,4 milliard d'euros investis : une partie destinée aux entreprises, une autre partie pour abonder les aides de l'Etat (pour en savoir plus : Ma région Sud).



Renseignement:

UP-Medef 84

Agroparc - 60 Chemin de Fontanille

BP 91246 - 84911 Avignon CEDEX 9 04 90 88 08 41·www.upvaucluse.com